



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12
SUR LA VITESSE PERMISE SUR LE CHEMIN GRÉGOIRE**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ, QUE:

Le 7 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Brigham a adopté le règlement numéro 2021-12 sur la vitesse permise sur le chemin Grégoire.

L'objet de ce règlement est de fixer la limite de vitesse permise à 70 km/h sur le chemin Grégoire à partir de la limite du territoire de Bromont jusqu'à l'intersection du chemin Léger.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, 118, avenue des Cèdres à Brigham, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BRIGHAM, CE 10^e JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,

ME PIERRE LEFEBVRE, AVOCAT